



Paris, le 10 février 2010

Madame Nadine MORANO  
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité  
auprès du ministre du Travail des Relations Sociales, de  
la Famille, de la Solidarité et de la Ville  
127, rue de Grenelle  
75007 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Le 20 novembre 2009, le président de la république annonçait l'organisation d'Etats Généraux de l'Enfance, déclinant plusieurs objectifs.

Le premier de ces objectifs visant « à améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux », a suscité une vive opposition de nos organisations qui ont chacune manifesté leur refus de participer dans un tel contexte.

En effet, dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, les familles ont besoin de travailleurs sociaux, de professionnels de santé, de l'enfance et de l'éducation, en qui elles ont confiance et qui pourront les soutenir dans leurs fonctions parentales. L'accompagnement, l'aide, la prévention et le soin ne peuvent et ne doivent donc pas être des instruments de contrôle et de surveillance.

Le 16 février, vous lancez ces Etats Généraux auxquels vous nous conviez.

Or, à ce jour, malgré nos communications, nous n'avons reçu aucune précision ou démenti sur ce premier objectif, qui pourrait nous éclairer sur le rôle que vous attribuez aux acteurs de l'action sociale, de la santé et de l'enfance dans la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité.

Il est donc à craindre que ces Etats Généraux se placent bien sous l'égide de cette injonction faite à ces professionnels, faisant écho à des orientations générales qui ne sont pas favorables à la cause des enfants.

Par conséquent, dans ces conditions, nous ne pouvons être partie prenante de ces Etats Généraux et y apporter notre contribution.

Nous avons donc le regret de vous informer que nous ne nous rendrons pas à la réunion de lancement des États Généraux de l'Enfance le 16 février 2010.

Cependant, nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous, dans un autre cadre, sur le rôle et la place du travail des professionnels de l'action sociale, de la santé et de l'enfance dans la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'ANAS,  
La présidente

Pour le SNMPMI,  
Le président

Pour l'ONES,  
Le président

